

Société Nautique de Bandol

AVIS DE COURSE

VOILE D'OR 2023

Du 14 au 15 Octobre 2023

Rappel préalable

Il appartient à chaque voilier sous sa seule responsabilité de décider s'il doit ou non prendre le départ ou rester en course, le skipper du bateau étant considéré comme le capitaine du navire au sens de la réglementation maritime.

En conséquence, les concurrents sont personnellement responsables de tout accident matériel ou corporel pouvant survenir à leur matériel ou à eux-mêmes. Ils se doivent d'apprécier les qualités de leur voilier et d'eux-mêmes et ne prendre de départ ou rester en course compte tenu du vent, de l'état de la mer et des prévisions météorologiques, que s'ils estiment pouvoir le faire.

1. L'EPREUVE EST REGIE PAR :

- Les règles de course à la voile ISAF. 2021-2024 appelées « R.C.V. » dans ces instructions.
- Les prescriptions de la FFV.
- Les règles d'équipement pour les voiliers.
- Les règles des classes et les règles de jauge concernées.
- Les règlements des championnats fédéraux et des classements nationaux, ainsi que les règles spécifiques applicables à l'épreuve de la ligue de voile côte d'azur.

2 - DROITS D'INSCRIPTION - ADMISSIBILITE

Les droits d'inscription sont de 50 € par bateau

Le dossier d'inscription et le programme sont disponibles sur le site de la SN Bandol ; www.sn-bandol.com

L'épreuve est ouverte aux voiliers Habitables

L'épreuve est classée en catégorie C au titre de l'article 20 du règlement de l'ISAF (publicité)

3 - SITUATION DU PLAN D'EAU.

Baies du Soleil et/ou Porquerolles et/ou la balise de Cassidaigne et/ou l'île Riou.

4 - PROGRAMME PROVISOIRE :

Inscriptions : Samedi 14 Octobre à partir de 10h00 ou sur le site www.sn-bandol.com

Accueil café et viennoiseries Samedi 14 octobre à partir de 10h00

Briefing des concurrents samedi 14 octobre à 12h00.

Heure du premier signal d'avertissement sur l'eau : Le Samedi 14 octobre à partir de 14h30.

Remise des prix Le Dimanche 15 octobre dès que possible.

5 - INSTRUCTIONS DE COURSE :

Affichées sur place lors des inscriptions le samedi 14 octobre

6 - TYPE DE PARCOURS :

Les parcours seront de type « Grand côtier » ; « côtier » ou « Banane »

7 - SYSTEME DE PENALITE :

La règle 44.1 des R.C.V. s'applique (pénalité de 2 tours.)

8 - CLASSEMENT :

La règle 89.3 et l'annexe A des R.C.V. s'appliquent.(système de points à MINIMA)

9 - INFORMATIONS ET PRESCRIPTIONS DIVERSES.

Les concurrents doivent présenter au moment de l'inscription les licences FFV compétitions valides, et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Des licences temporaires sont disponibles au secrétariat de la S.N.Bandol